

Des taux constants

Dans un contexte de stabilité des taux directeurs de la Banque centrale européenne, les barèmes des prêts immobiliers de mi-août sont quasi-inchangés par rapport à ceux de mi-mai.

	15 mai 2° trimestre				15 août 3° trimestre				2020
	FOURCHETTE BASSE		FOURCHETTE HAUTE		FOURCHETTE BASSE		FOURCHETTE HAUTE		
LIBRE FIXE	0,95	1,19	1,40	2,14	0,95	1,25	1,30	2,12	15 ans
PAS	0,85	1,62	1,40	2,14	0,85	1,25	1,30	2,12	
LIBRE FIXE	1,15	1,42	1,60	2,24	1,15	1,40	1,50	2,37	20 ans
PAS	1,05	1,76	1,60	2,24	1,05	1,76	1,50	2,37	
LIBRE FIXE	1,40	1,90	1,70	2,64	1,40	2,00	1,70	2,51	25 ans
PAS	1,40	2,11	1,70	2,64	1,40	2,11	1,70	2,51	
Obligations assimilables du Trésor (OAT 10 ans)	-0,02				-0,17				

L'objet de l'indicateur des taux est de suivre l'évolution des prêts significatifs pour le marché du logement.

L'indicateur suit « la fourchette » des taux usuellement pratiqués. Le taux effectivement proposé au particulier peut dépendre de l'agence, de la nature précise de l'opération, des spécificités du prêt, de l'emprunteur ou du prescripteur.

Lecture : les offres de prêt libre à taux fixe les plus basses pour un crédit immobilier sur une durée de 15 ans sont comprises entre 0,95 % et 1,25 %, selon les organismes de crédit.

Les prêts observés sont :

Les prêts « libres » à taux fixe,
Les prêts d'Accession Sociale/PAS (conventionnés, garantie du FGAS).

➡ La flèche représente l'évolution du taux du trimestre en cours par rapport au taux du trimestre précédent.

Ces données sont élaborées à partir des informations communiquées directement par les établissements financiers partenaires.

Organismes participants : Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, La Banque Postale, LCL.